

Communiqué

Extraits de la séance CODEP du 29 mai 2018

A l'intention du corps enseignant primaire

Stage initial de maturité spécialisée, division santé-social-arts du CEJEF

Pour l'année scolaire 2018-2019, les besoins en place de stage de la division santé-social-arts du CEJEF sont résumés ci-dessous :

- Environ dix places pour six semaines de stage pour l'option pédagogie dès la rentrée d'août jusqu'aux vacances d'automne.
- Environ 20 places pour des étudiants dans le domaine du social (stages d'une semaine avant les vacances d'automne).
- Quelques places pour les stages de sport durant une vingtaine de semaines à réaliser le premier ou le deuxième semestre. Dans ce cas-là, les étudiants font leurs demandes eux-mêmes aux écoles.

Win3, trois générations dans la salle de classe (Pro Senectute)

L'idée générale de l'institution est d'offrir des formes de bénévolat pour les personnes retraitées (entre 60 et 80 ans). Dans le cas présent, il s'agit d'une nouvelle forme de bénévolat en partenariat avec les écoles. Le projet consiste à intégrer des seniors dans des classes de l'école primaire et, ainsi, faire interagir trois générations.

Présentation de Marc Pittet, collaborateur en charge des langues

Marc Pittet, nouveau collaborateur en charge des programmes d'immersion, du bilinguisme et des échanges est en fonction au SEN depuis février 2018. Marc Pittet informe notamment de l'organisation des cours d'immersion dans les classes. Les écoles peuvent prendre contact directement avec lui si des parents d'élèves seraient intéressés.

Lignes directrices concernant les remplacements (bonus-malus)

Suite à un contact avec Jean-Luc Berberat (responsable de la pratique professionnelle à la HEP-BEJUNE, site de Delémont) au sujet de la prise en charge des absences imprévisibles par les étudiants en formation primaire, le point 1 de la directive sur les remplacements a été modifié comme suit : « Le premier jour d'une absence imprévisible doit en priorité faire l'objet d'une organisation à l'interne du cercle scolaire selon l'ordre suivant : 1. Par un stagiaire présent dans l'école (pour tous les étudiant-e-s en formation primaire à la HEP-BEJUNE, l'accord préalable du responsable de la pratique professionnelle de la HEP-BEJUNE est obligatoire).

Registres de l'école primaire

Une petite analyse de la pertinence de conserver le registre imprimé en fin d'année scolaire a été faite. Les textes légaux disent que les résultats des élèves doivent être conservés durant au moins dix ans. Désormais, avec l'application de l'outil CLOEE, c'est possible et cela éviterait des redondances. Le registre papier représentait l'officialité. La composition de la commission d'école y était rappelée ainsi qu'une trace de ses visites. Mais la commission d'école garde également, en parallèle, une trace de ses visites au travers de ses propres procès-verbaux. D'autre part, l'enseignant devait faire figurer la date de la réunion des parents d'élèves dont la tenue répond à

une obligation légale. Désormais, il semble que cette réunion se fasse avec davantage d'enthousiasme et que la direction de l'établissement peut très bien encourager, planifier ou même contrôler la tenue de ces réunions, comme déjà vu dans certains cercles scolaires.

Enfin, les conseillers pédagogiques apposaient systématiquement leur signature sous la rubrique « Visite ». Le cahier des charges des conseillers pédagogiques stipule que : « en cas de difficulté, les conseillers pédagogiques établissent un procès-verbal faisant état des problèmes rencontrés, des observations et des conseils dispensés. Ce procès-verbal est communiqué à l'enseignant concerné ».

En conclusion, l'école jurassienne peut se passer des registres-papier en ne dérogeant en rien à nos obligations légales dès maintenant.

Service de l'enseignement – 5 juillet 2018

Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.